Huismes
MAIRIE DE HUISMES
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Philippe ROGET, Marc ROUCHY, Léa ROUZIER.

Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Pauline GROB

Madame Agnès BOREL est arrivée à 20h30 et a donné procuration à Monsieur Jean-Michel GUERTIN jusqu'à son arrivée. Elle prend elle-même part aux votes à partir de la délibération concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1°) Composition des commissions communales
2°) Désignation du représentant de la commune auprès de la CLECT
3°) Election des membres de la commission d'appel d'offres
4°) Tarifs de la cantine rentrée 2026/2027
5°) Tarifs des repas liés à un PAI
6°) Location de la salle du Douay
7°) Vente de terrain Route de Chinon
8°) Vente de peupliers
9°) Questions diverses

1°)Composition des commissions communales:
Délibération n ° 2026-04-21

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales auront un caractère permanent.
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les conseillers municipaux qui siègeront dans les différentes commissions municipales suivant le tableau en annexe 1. Dans certains cas, des réunions de travail pourront être organisées afin d'élargir l'accès à ces commissions à des personnes non membres.

2°) Désignation du représentant de la commune auprès de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
Délibération n° 2026-04-28

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de la loi, une CLECT est obligatoirement créée entre l'EPCI et ses communes membres dès lors qu'il est fait application du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique. La CLECT est chargée d'une seule mission : procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'EPCI, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Denis MOUTARDIER en tant que représentant de la commune auprès de la CLECT instaurée par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire

3°) Election des membres de la commission d'appel d'offres
Délibération n° 2026-04-22

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 qui renvoie à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat, qu'elle a un caractère permanent et qu'elle est présidée par le maire, président de droit, le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

A l'unanimité des suffrages exprimés sont élus :

Membres titulaires : M. GUERTIN. Mme BOREL.M. HEGRON
Membres suppléants : M. DELUGEAU.M. ROGET.Mme COIQUIL

4°) Tarifs de la cantine pour la rentrée 2026/2027
Délibération n° 2026-04-23

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2026, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation d'environ 3% des tarifs permanents et occasionnels et adultes de la cantine scolaire pour cette nouvelle rentrée considérant que la hausse autorisée n'est plus encadrée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe comme suit le tarif des repas à la cantine scolaire pour la rentrée 2026-2027 :

- Repas des enfants (permanent) = 3.70€
- Repas des enfants (occasionnel) = 4.90€
- Repas des adultes = 7.00€

5°)Tarif des repas pour les enfants bénéficiant d'un PAI avec panier-repas
Délibération n° 2026-04-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains enfants bénéficiant de PAI peuvent se voir autorisés à amener un panier repas fourni par les parents.
Monsieur le Maire, après étude de différentes jurisprudences et après discussion en bureau propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place un tarif dédié pour ces cas spécifiques.
Monsieur le Maire propose d'effectuer une réduction de 30% des tarifs habituellement pratiqués pour 2025/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (Cyril DELALANDE) fixe comme suit le tarif des repas à la cantine scolaire pour les élèves bénéficiant d'un PAI avec fourniture d'un panier repas, à compter du 27 avril 2026 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

- Repas des enfants (permanent) = 2.52€
- Repas des enfants (occasionnel) = 3.33€

Le Conseil Municipal fixe selon le même principe (30% de réduction des tarifs) comme suit le tarif des repas à la cantine scolaire pour les élèves bénéficiant d'un PAI avec fourniture d'un panier repas à compter du 1er septembre 2026 et pour la durée de l'année scolaire 2026-2027

- Repas des enfants (permanent) = 2.59€
- Repas des enfants (occasionnel) = 3.43€

6°) Location de la salle du Douay

Délibération n° 2026 -04-25

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la demande de Madame Nadine GIRARD, couturière, qui souhaite utiliser la salle du Douay dans le pôle associatif pour y organiser son activité professionnelle de couturière une fois par semaine.

Après examen de cette demande et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tarif de 10 euros par mois d'utilisation de la salle du Douay par Mme Nadine GIRARD dans le cadre de son activité de couturière.

7°) Aliénation de la parcelle B 1848 située Route de Chinon

Délibération n° 2026-04-26

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une promesse unilatérale de vente lui a été adressée pour le terrain cadastré B n° 1848 et situé Route de Chinon d'une superficie de 707m².
Ce terrain appartient à la commune et il est destiné à la vente.
L'acquéreur, Madame Chloé THIBAULT propose la somme de 42 420 € pour le terrain viabilisé soit 60€/m².
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 voix « pour »,1 voix « contre » (Pauline GROB),2 abstentions (Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU) de céder au profit de Madame Chloé THIBAULT la parcelle communale cadastrée B n° 1848 située Route de Chinon pour une surface de 707m² pour un montant de 42 420€ et précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

8°) Vente de peupliers

Délibération n° 2026-04-27

Monsieur Jean-Michel GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal qu'une vente de peupliers va être effectuée sur les parcelles E 647.E 877.A 519 situées « les Mottes », « les Basses Mottes » et « Moulin de Fromentière »
Cette vente aura lieu par adjudication, au plus offrant, au-dessus du prix de réserve et avec une promesse de caution bancaire.
Un cahier des charges encadrant cette vente et le chantier sera établie.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord à cette vente.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

9°) <u>Questions diverses :</u>

- **Devis pour sorties scolaires**
 Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux devis de la société Archambault ont été reçus concernant l'organisation de deux sorties scolaires les 30 avril et 30 juin 2026. Monsieur le Maire indique que la commune prend en charge les frais de transport liés à l'école.
- **Constitution des commissions communautaires :**
 Monsieur le Maire fournit aux membres du Conseil Municipal un tableau présentant les différentes commissions de la communauté de communes. Il indique que deux conseillers municipaux peuvent participer aux dites commissions et invitent les conseillers à faire part de leurs choix.
- **Vestiaires du stade :**
 Mme BOREL indique que les travaux sont quasiment terminés et que le dossier de demande de subvention auprès de la Fédération de Football doit être étudié en mai.
- **Cérémonies et fêtes :**
 Monsieur DELUGEAU rappelle les cérémonies à venir et fait le point sur l'avancement des dossiers concernant le 13 juillet et le repas des aînés.
- **Voirie :**
 Monsieur GUERTIN indique que les travaux sur la Route du petit Bois sont en cours, les travaux de la route de la Villaumaire doivent commencer le 20 avril prochain. Une déviation de l'itinéraire de la Loire à Vélo a été mise en place.
 Par ailleurs, suite à un accident de la circulation au carrefour des Fontaines d'Ozon, le département va mettre en place des bandes de couleur sur la chaussée ainsi qu'un feu clignotant signalant le danger.
- **Projet de réacteur Newcléo**
 Mme PERROT indique qu'elle a participé à la réunion publique concernant l'implantation de ce réacteur. Des questions se posent concernant le procédé technique. Monsieur HEGRON souhaiterait connaître la position de la CCCVL sur ce projet.
- **Agriculture :**
 Monsieur DELALANDE attire l'attention du conseil municipal sur la difficile situation actuelle des agriculteurs du secteur.
- **Caserne de pompiers de Huismes :**
 Madame ROUZIER indique que la caserne cherche à recruter de nouveaux volontaires. A cet effet, une banderole sera disposée à divers endroits de la commune pour informer la population.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 1er juin à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

La secrétaire de séance
Pauline GROB

Le Maire
Denis MOUTARDIER

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES-BUDGET PERSONNEL URBANISME-PLUI-h ANIMATION DES COMMISSIONS	Denis MOUTARDIER Maire	Agnès BOREL Lorène COIQUIL Cyril DELALANDE Lionel HEGRON Sabine CHELGHAM Alain MORILLON Isabelle PERROT Jean-Michel GUERTIN
VOIRIES-FOSSES-CIMETIERE BIENS COMMUNAUX-COURS D'EAU EAUX PLUVIALES-EAUX USEES ECLAIRAGE PUBLIC PCS	Jean-Michel GUERTIN 1ER Adjoint	Cyril DELALANDE Alain MORILLON Philippe ROGET Lionel HEGRON Sabine CHELGHAM Max DELUGEAU
BATIMENTS ECOLE RESTAURATION SCOLAIRE	Agnès BOREL 2eme Adjoint	Pauline GROB Amélie REMBAUX Alain MORILLON Isabelle PERROT Léa ROUZIER Philippe ROGET Jean-Michel GUERTIN
ANIMATION FETES ET CEREMONIES VIE ASSOCIATIVE AINES-JEUNESSE CULTURE ET PATRIMOINE	Max DELUGEAU 3eme Adjoint	Lorène COIQUIL Pauline GROB Amélie REMBAUX Philippe ROGET Alain MORILLON
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DEVELOPPEMENT DURABLE ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE REFERENT COMMERCES ET ARTISANAT	Lionel HEGRON Conseiller délégué	Sabine CHELGHAM Cyril DELALANDE Amélie REMBAUX Marc ROUCHY Alain MORILLON Isabelle PERROT
COMMUNICATION SUIVI DU SITE INTERNET PANNEAU POCKET	Marc ROUCHY Conseiller délégué	Agnès BOREL Sabine CHELGHAM Lorene COIQUIL